



Sophie CARTRON-MESLIER

Huissier de Justice

7 Place Francis Louvel
B.P. 290
16007 ANGOULEME CEDEX

Tél : 05 45 95 02 76

Fax : 05 45 95 46 29

Mail : cartron.meslier.huissier.justice@orange.fr

Compétence : Département de la Charente
Tribunal de Grande Instance d'ANGOULEME

MAIRIE

16560 AUSSAC VADALLE

REFERENCE A RAPPELER :

Affaire : VORWERK FRANCE

c/ BARONNET FRANCOIS

Vos réfs : DEMANDE CONFIDENTIELLE DE RENSEIGNEMENTS

Nos réfs : 5179176/HEH/ 266

ANGOULEME, le 16 mars 2017

Conformément aux dispositions de LOI n° 2010-1609 du 22 décembre 2010 ci après reproduite et agissant en vertu d'une ordonnance d'injonction de payer rendue sur requête par la Juridiction de Proximité d'ANGOULEME en date du 12 Décembre 2016, signifiée le 04 JANVIER 2017 et rendue exécutoire par le Greffier en chef le 07 Février 2017

je vous requiers, par la présente, à l'effet de me communiquer les renseignements tels que ci-après concernant mon débiteur demeurant à :

52 RUE DE LA REPUBLIQUE VADALLE 16560 AUSSAC-VADALLE.

Et se nommant : **Monsieur BARONNET FRANCOIS**

RESEIGNEMENTS SOLICITES :

Etat civil de l'intéressé/extrait de naissance (date et lieu de naissance, nom de jeune fille...) :

16. SOYAUX - 15/3/1984
BARONNET

Situation de famille : Célibataire

marié, divorcé, célibataire, concubinage (préciser nom concubin) :

Nombre d'enfants (âge) : 0

L'intéressé est-il propriétaire sur votre commune ? non

Si oui, merci de m'adresser un relevé de matrice cadastrale :

Coordonnées de son employeur : CONFORAMA - 16 SOYAUX

Coordonnées de son propriétaire : MAIRIE AUSSAC-VADALLE - 16560 - 61 Rue de la République

L'intéressé est-il indemnisé par les ASSEDIC :

En cas de changement d'adresse, indiquer la nouvelle adresse :

En cas de décès, indiquer le nom du Notaire et son téléphone :

J'attire votre attention sur le fait, qu'en vertu de la formule exécutoire apposée au pied du titre susvisé, des dispositions de l'article 10 du Code Civil et ainsi que le rappelle l'article 24 de la loi 91-650 du 09 juillet 1991 : « les tiers ne peuvent faire obstacle aux procédures engagées en vue de l'exécution ou de la conservation des créances. Ils doivent y apporter leur concours lorsqu'ils en sont légalement requis. Celui qui, sans motif légitime, se soustrait à ces obligations peut être contraint d'y satisfaire, au besoin à peine d'astreinte, sans préjudice de dommages-intérêts ».

Je vous informe qu'à défaut de répondre dans le délai de huit jours, je saisirai Monsieur le Procureur de la République, conformément aux prescriptions de l'article 39 de la loi susvisée, sans préjudice de toute autre action.

Par souci de rapidité, je vous invite à porter votre réponse par télecopie au 05 45 95 46 29.

Paiement par carte bancaire
sur simple appel téléphonique
ou
paiement en ligne sur www.charente-huissier.com

à la présente et de me faire retour de cette expédition par

Membre d'une Association agréée, le règlement par chèque est accepté.
T.V.A. Intracommunautaire : FR 88350007712
N° de déclaration au CIL Mutualisé : 8009268

"Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser aux personnes habilitées de l'établissement".

